



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

« LA PASS'RELLE » 10 – 12 ANS

ANNÉE 2023-2024

PRÉAMBULE :

Le service jeunesse Pass'relle est un service intercommunal déclaré auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Il propose des activités éducatives, sociales, culturelles et de loisirs.

Il accueille les enfants des communes des Touches et Nort-sur-Erdre à partir de l'année de leur 10^{ème} anniversaire¹ et jusqu'à 12 ans.

1. FONCTIONNEMENT

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

PÉRIODES SCOLAIRES	VACANCES SCOLAIRES
<p>Mercredi de 9h - 17h30 en activité ou en accueil libre + navettes pour les enfants des Touches.</p> <p>Un péri et post accueil est organisé de : 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30.</p> <p>Les réservations se font à la ½ journée sans repas ou journée.</p> <p>Le programme et les horaires sont disponibles sur le site de l'AJICO www.ajico.fr</p>	<p>Du lundi au vendredi de 9h - 17h30 en activité ou en accueil libre + navettes pour les enfants des Touches.</p> <p>Un péri et post accueil est organisé de : 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30.</p> <p>Les réservations se font à la ½ journée sans repas ou journée.</p> <p>Le programme et les horaires sont disponibles sur le site de l'AJICO www.ajico.fr</p>

Les temps d'ouverture, les horaires d'activités et le programme sont susceptibles d'évoluer en fonction des obligations réglementaires ou de toute autre contrainte, indépendante de l'organisateur.

¹ Les enfants nés entre janvier et mars pourront fréquenter la structure dès le mois de janvier de l'année en cours

Les enfants nés entre avril et juin pourront fréquenter la structure à partir des vacances d'avril

Les enfants nés entre juillet et décembre pourront fréquenter la structure à partir des vacances d'été.

Toutes situations particulières seront étudiées.

Les arrivées et départs échelonnés sont possibles sur les temps de péri et post accueil ainsi que sur le temps du midi.

Les enfants peuvent être inscrits soit à la ½ journée (sans repas), ou à la journée (le repas devra être fourni par les familles, mais le temps du midi sera encadré par les animateurs).

ÉQUIPE D'ANIMATION :

Sous la direction de l'AJICO, l'équipe est composée d'une animatrice référente, d'une animatrice permanente et vacataires. Le personnel d'animation est qualifié conformément à la réglementation en vigueur.

LIEU D'ACCUEIL :

L'espace dédié aux jeunes de la Pass'relle, se situe dans les préfabriqués qui se trouvent dans la cour de l'école de la Sablonnaie. Ils peuvent bénéficier de certaines cours de l'école et du préau (de la cour rouge). Certaines activités sont organisées dans les locaux de l'AJICO afin que ceux-ci s'imprègnent de leur futur local.

NAVETTES :

Des navettes sont assurées pour la commune des Touches afin de se rendre au local de Nort-sur-Erdre, point de départ des activités. Elles sont mises en place uniquement sur les créneaux : 8h45, 12h15, 13h45 et 17h45 sauf horaires d'activités différentes à adapter conformément au programme d'activités.

Les navettes sont automatiquement mises en place dès lors qu'un enfant est inscrit à l'activité. Il revient aux familles ne voulant pas utiliser la navette, d'en informer le service en amont.

AUCUNE navette ne sera proposée pour les accueils péri et post accueil.

Les navettes et ses points de ramassage :

- Sur le parking de la salle polyvalente,
- A la Marchanderie (côté lotissement près des conteneurs).

Les familles des Touches qui souhaitent se rendre au local de Nort par leurs propres moyens sont tenues d'en informer le service.

Les jeunes ne peuvent pas être ramenés directement à leur domicile. La navette peut déposer des jeunes sur le trajet si cela n'implique pas de détours.

AUTORISATION DE SORTIE :

Les parents doivent s'assurer que leur jeune peut rentrer seul à la fin de l'activité en quittant le local de la Pass'relle, ou lors de la descente de la navette, en ayant coché sur la feuille de renseignements la case correspondante. Dans le cas contraire, les jeunes ne sont pas autorisés à quitter le local seul.

Tous les jeunes doivent impérativement informer l'équipe d'encadrement de leurs arrivées et départs.

Pour des raisons de sécurité, la présence du représentant légal est exigée pour tous les jeunes de la Pass'relle lors des retours en soirée (après 21h).

RÈGLES DE VIE AU LOCAL :

Chacun s'engage au respect mutuel des animateurs et intervenants, des jeunes, des locaux et du matériel.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. De même, l'apport, l'usage et la consommation d'alcool, de drogues, boissons énergisantes ou autres substances illicites ou entraînant des troubles du comportement sont formellement interdits.

Les jeunes doivent se conformer aux consignes de sécurité édictées par l'équipe d'encadrement.

Tout comportement dangereux et/ou irrespectueux peut faire l'objet d'une procédure particulière :

- Avertissement verbal,
- Convocation des parents,
- Exclusion temporaire ou définitive,
- Radiation d'une inscription ou rapatriement immédiat lors des séjours (aux frais de la famille).

En cas de perte ou d'échange de vêtement ou objet, le personnel ne pourra être tenu responsable.

TRAITEMENT MEDICAL :

Les familles sont invitées à transmettre le protocole d'accueil individualisé de leur jeune le cas échéant.

Aucun traitement ne pourra être pris sans ordonnance médicale.

2. INSCRIPTION ANNUELLE

Les jeunes qui fréquentent le local ou participent aux activités et séjours du programme doivent impérativement remplir un dossier d'inscription.

OBLIGATOIRE	FACULTATIF
Pour la réinscription, une fiche de renseignements par jeune, doit être visée chaque année par le responsable légal.	* Le mandat de prélèvement + le RIB (au format IBAN BIC) pour les prélèvements automatiques
Pour calculer votre quotient familial, nous fournir soit : <ul style="list-style-type: none">- votre numéro d'allocataire CAF- une attestation de quotient familial MSA- votre avis d'imposition ou de non imposition ainsi que le relevé des prestations familiales (pour les familles qui ne sont pas en mesure de fournir leur quotient). Pour toutes activités nautiques, un brevet de 25 m ou une attestation d'aisance aquatique sera exigée.	* <i>facultatif si déjà fourni au pôle Enfance et Action Éducative de Nort-sur-Erdre</i>

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de l'AJICO www.ajico.fr ou sur les sites internet des mairies : www.nort-sur-erdre.fr et www.lestouches.fr (rubrique enfance jeunesse).

Les familles recevront ensuite par mail un identifiant et un mot de passe personnalisable pour accéder à l'interface « espace famille », activer leur espace et réserver les activités souhaitées.

3. RÉSERVATIONS AUX ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Les familles reçoivent la plaquette d'activités et les horaires à chaque période de vacances :

- Par mail
- Sur le site internet de l'AJICO : www.ajico.fr
- Sur les sites internet des mairies : www.nort-sur-erdre.fr et www.lestouches.fr
- Sur **la page facebook de l'AJICO**
- Ces informations sont également affichées aux panneaux d'affichage municipaux.

Une fois l'inscription annuelle effectuée, les familles peuvent réserver des activités du programme :

- Directement via leur espace famille
- Lors des permanences d'inscription (un créneau uniquement au local de l'AJICO de Nort-sur-Erdre).

Sur votre compte famille, il est possible de consulter la disponibilité des places et les activités réservées en amont. Il appartient donc à chaque famille de noter les activités réservées.

Toutes activités réservées et annulées hors délais seront facturées automatiquement (sauf annulation titre 4).

Les réservations sont ouvertes aux jeunes des communes de Nort-sur-Erdre et des TOUCHES en priorité, à partir d'une date déterminée. Les jeunes des communes extérieures peuvent s'inscrire, mais ils se verront facturés d'un montant hors commune. Celles-ci restent possibles jusqu'à la veille de l'activité dans la limite des places disponibles, en respectant un maximum de 24 places.

Une proportion 20% de place, sera réservée au Touches, et ce jusqu'à 1 semaine avant le début de l'activité.

Le site internet de l'AJICO met en ligne le programme et les informations générales. Il est consultable par toutes les familles.

Toutes inscription en liste d'attente n'assure pas la participation du jeune à l'activité. En cas de désistement, l'équipe contacte la famille pour proposer la place.

4. ANNULATION

Les annulations sont possibles **7 jours avant l'activité** directement via l'espace famille, dans ce cas, elles ne seront pas facturées.

Pour les annulations hors délais, il faut les formuler directement par mail à l'AJICO (ajico@nort-sur-erdre.fr), celles-ci seront facturées sauf dans ces différents cas de figure :

- Maladie (justificatif médical à fournir)
- Évènement familial exceptionnel

Pour les séjours, les acomptes versés par la famille ne seront remboursés qu'en cas de maladie ou évènement familial exceptionnel ne permettant pas au jeune de partir au séjour.

Il est demandé aux familles de prévenir le service par mail ou téléphone lorsque le jeune ne peut se rendre à l'activité prévue dans le but de faciliter le départ du groupe et libérer des places pour un autre jeune.

5. TARIFS

	½ journée SANS sortie	½ journée AVEC sortie	Journée SANS sortie	Journée AVEC sortie	Pré et Post accueil au ¼ d'heure
Taux	0,5954 %	0,8025 %	0,9764 %	1,1824 %	0,0632%
Plancher	3,62 €	4,88 €	5,18 €	6,26 €	0,10 €
Plafond	8,94 €	12,04 €	14,65 €	17,76 €	0,80 €

Toutes les ½ journées de l'après midi ont inclus le goûter.

Toutes les journées sont sans le repas, les familles devront fournir le pique nique OU repas chaud. Le soir, aucun retard ne sera admis. Si cette situation devait se présenter, une majoration de 15 € sera appliquée par famille.

Le tarif de la journée ou ½ journée est appliqué au taux d'effort sur le quotient familial, selon la formule suivante :

Quotient familial x Taux à l'effort en fonction du moment de la journée et l'activité choisie.

Ex. : ½ journée SANS sortie : $QF\ 1000 \times 0,5954\ \% = 5,954\ \text{€}$ la ½ journée.

Ainsi, chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la fourchette du tarif plancher au tarif plafond.

Une simulation personnalisée des tarifs est consultable sur l'espace famille.

Le quotient de chaque famille est réactualisé en janvier, il peut être actualisé en cours d'année sur demande de la famille. L'absence de document justifiant de ce quotient entraîne l'application du tarif maximum.

6. FACTURATION

Les factures sont consultables sur l'espace famille le mois suivant la période d'activités. Les familles sont prévenues par mail lorsqu'une facture est émise. Une version papier peut être envoyée par courrier sur demande lors de l'inscription.

Sécurisé et accessible depuis le site internet de l'AJICO ou des 2 mairies, l'espace famille permet d'accéder à votre compte famille en ligne avec un identifiant et mot de passe personnalisé. Cette interface donne la possibilité de :

- Visualiser et imprimer ses factures
- Payer ses factures en ligne (lien sur la page de présentation)
- Modifier ses coordonnées

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

Dématérialisé :

- Le paiement en ligne (lien sur le site AJICO ou mairies ou trésor public)
- Par prélèvement automatique (formulaire à compléter)

Au Trésor Public :

- Le paiement par carte bancaire, sur place ou par téléphone
- Le dépôt ou l'envoi de chèques bancaires (à libeller au Trésor Public)

Directement à l'AJICO : à déposer pour le mois en cours **avant l'émission des factures** :

- Les liquidités (prévoir l'appoint)
- Les chèques vacances et les chèques sport loisirs (le service ne rend pas la monnaie)
- Par chèques UNIQUEMENT pour les acomptes et soldes des séjours